

MISE EN VENTE

TERRAINS SITUÉS SUR LES RUES LAFLEUR ET LAINESSE

La Ville de Val-d'Or a mis en vente depuis l'été 2022 les terrains ci-après identifiés à des fins de construction résidentielle. Dans le but de relancer son offre, certaines conditions ont été revues aux termes de la résolution 2025-113 adoptée par le conseil municipal le 7 avril 2025.

Conditions générales de la vente

- La vente est ouverte à toute personne, physique ou morale;
- Les terrains sont tous cadastrés et sont situés dans la zone 956-Ha où les usages autorisés sont: H-a (unifamiliale isolée) et H-b (unifamiliale jumelée). Aucune modification cadastrale ne sera permise.
- Le prix de vente avant taxes est déterminé par terrain et payable lors de la signature de l'acte de vente.
- L'acte de vente devra être conclu dans un délai de soixante (60) jours suivant l'acceptation de l'offre d'achat par la Ville;
- La vente est consentie sans garantie de qualité.
- La Ville ne fournit aucun certificat ou plan d'arpentage.
- Tous les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Obligations de l'acquéreur qui devront apparaître à l'acte de vente

- Obtenir les permis nécessaires et avoir complété la construction d'une résidence au cours des deux (2) années suivant la date de l'acte de vente.
- Assumer le coût de raccordement de l'immeuble aux réseaux d'aqueduc et d'égout à partir de l'entrée de service située à la limite de la rue.
- Ne pas vendre ce terrain à un tiers avant d'y avoir construit une résidence conforme à la réglementation en vigueur.
- Le déplacement et l'installation d'une résidence usagée ou d'une maison unimodulaire sont interdits.
- Advenant le défaut de l'acquéreur de donner suite à ces engagements dans le délai imparti, il devra rétrocéder le terrain à la Ville à ses frais, au prix payé duquel sera conservée par la Ville une somme correspondant à 10 % du prix, et sans restitution pour quelque acompte, taxe, amélioration ou construction.

Liste des lots avec prix (TPS et TVQ payables en sus)

(voir le plan annexé pour connaître leur localisation)

	Adresse	Lot au cadastre	Superficie	Prix
#:3	1679, rue Lafleur	6 307 580	585,6 m ²	68 500 \$
#:5	1695, rue Lafleur	6 307 578	577,3 m ²	68 500 \$
#:7	1687, rue Lainesse	6 307 602	475,0 m ²	63 800 \$
#:8	1679, rue Lainesse	6 307 601	475,0 m ²	63 800 \$
#:9	1671, rue Lainesse	6 307 600	475,0 m ²	63 800 \$
#:10	1663, rue Lainesse	6 307 599	475,0 m ²	63 800 \$
#:11	1655, rue Lainesse	6 307 598	475,0 m ²	63 800 \$
#:12	1647, rue Lainesse	6 307 597	475,0 m ²	63 800 \$
#:13	1639, rue Lainesse	6 307 596	475,0 m ²	63 800 \$
#:14	1631, rue Lainesse	6 307 595	514,5 m ²	69 400 \$
#:15	1623, rue Lainesse	6 307 594	494,8 m ²	66 600 \$
#:16	1615, rue Lainesse	6 307 593	494,8 m ²	66 600 \$
#:17	1607, rue Lainesse	6 307 592	493,5 m ²	66 100 \$
#:18	1599, rue Lainesse	6 307 591	540,0 m ²	72 600 \$
#:19	1600, rue Lainesse	6 307 557	618,7 m ²	77 200 \$
#:20	1608, rue Lainesse	6 307 558	521,9 m ²	70 300 \$

Procédure de dépôt d'une offre

Toute personne intéressée doit compléter le formulaire disponible sur le site web de la Ville dans la section https://www.ville.valdor.qc.ca/residentiel sous l'onglet « Terrains disponibles » ainsi qu'au Service du greffe et des affaires juridiques à l'hôtel de ville à l'adresse ci-après indiquée.

L'offrant doit remettre un dépôt par traite bancaire ou mandat-poste adressé à l'ordre de « Ville de Val-d'Or » d'un montant correspondant à 10 % du prix indiqué sans taxe. Advenant l'acceptation de l'offre, ce dépôt sera appliqué comme acompte au prix de vente, sinon, il sera retourné à l'offrant.

Le formulaire d'offre et le dépôt doivent nous être transmis au 855, 2e Avenue, à Val-d'Or.

La Ville ne s'engage à accepter aucune des offres reçues et elle n'encourt aucune obligation envers les offrants.

Pour informations, n'hésitez pas à nous contacter au 819-824-9613 poste 2227 ou greffe.vd@ville.valdor.qc.ca.

Val-d'Or, le 16 avril 2025.